

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, situationroom@ausitroom-psd.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE

Quatorzième session ordinaire

31 janvier – 2 février 2010

Addis-Abeba (Ethiopie)

Assembly/AU/5 (XIV)

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
SUR L'ANNEE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR L'ANNEE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 23 de la Déclaration de Tripoli sur l'élimination des conflits en Afrique et la promotion durable de la paix [SP/Assembly/PS/Decl.(I)], adoptée par la Session spéciale de la Conférence de l'Union sur l'examen et le règlement des conflits en Afrique, tenue le 31 août 2009, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de proclamer 2010 «Année de la paix et de la sécurité en Afrique». A cet égard, la Conférence m'a demandé de préparer un programme détaillé qui identifiera les mesures concrètes qui pourraient être prises pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent et de le soumettre à sa prochaine session ordinaire.

2. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe susmentionné de la Déclaration de Tripoli. Il rappelle d'abord le contexte dans lequel la Déclaration a été adoptée, décrit ensuite les éléments clés du programme d'activités de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, et, en conclusion, fait des observations sur la voie à suivre.

II. HISTORIQUE

3. Comme indiqué dans mon rapport à la Session spéciale de Tripoli [SP/ASSEMBLY/ PS/RPT(I)], parmi les nombreux défis auxquels notre continent est confronté, la quête de la paix et de la sécurité est assurément le plus urgent à relever. Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a connu nombre de crises et conflits extrêmes, de longue durée et, parfois, interdépendants. Les causes de cette situation préoccupante sont multiples. Elles comprennent, entre autres, l'extrémisme ethnique et religieux, la corruption, les définitions exclusivistes de la citoyenneté, la pauvreté et les maladies, l'exploitation illégale des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables de l'Afrique et le mercenariat. Cette situation est aggravée par la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre et le fléau du trafic des stupéfiants, qui constitue une menace croissante à la paix et à la sécurité en Afrique [Déclaration d'engagement pour la paix et la sécurité en Afrique, adoptée par les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine - PSC/AHG/ST. (X), 25 mai 2004].

4. Le continent continue également de faire face aux menaces que constituent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, l'Afrique a récemment assisté à la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement, qui marque un sérieux revers pour les processus de démocratisation. Il convient également de relever la tendance émergente des conflits et de la violence liés aux élections, ainsi que la persistance des différends et conflits frontaliers. Les effets du changement climatique et les conséquences qui en découlent sur notre quête de paix et les efforts déployés à cet effet sont tout aussi préoccupants.

5. Depuis son lancement à Durban, en juillet 2002, l'UA a franchi des étapes importantes dans ses efforts visant à relever, d'une manière intégrale et globale, les défis de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique. La mise en place du Conseil de paix et de sécurité (CPS), à Addis Abéba, en mai 2004, et le développement des cadres institutionnels et normatifs requis, y compris

l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA), pour faire face aux conflits sur le continent, sont significatifs de la volonté indéfectible de l'Union africaine à traiter effectivement les questions de paix et de sécurité en Afrique.

6. Par ailleurs, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique, l'UA a adopté nombre d'instruments sur les droits de l'homme, la gouvernance, l'Etat de droit, la démocratie, les élections, le désarmement, le contrôle des armements et la non-prolifération, le terrorisme, ainsi que sur le bon voisinage. Ces instruments constituent un ensemble consolidé de normes et de principes dont le respect atténuera, de manière significative, le risque de conflit et de violence sur le continent et contribuera à la consolidation de la paix.

7. De toute évidence, au cours des dernières années, le nombre de conflits violents a significativement diminué, et des progrès importants, bien qu'encore fragiles, ont été réalisés grâce à la détermination de l'Afrique et aux efforts qu'elle déploie, avec l'appui de ses partenaires. Dans le même temps, un trop grand nombre de pays africains continuent d'être pris au piège du cercle vicieux des conflits et de leurs conséquences mortelles. Les conflits armés en Afrique tuent, chaque année, des milliers de personnes, provoquent des catastrophes humanitaires, détruisent les moyens d'existence des gens ordinaires, ainsi que les biens qu'ils ont accumulés au cours d'une vie de dur labeur, et rendent impossible le développement économique durable. Il y a également une perte plus tragique : l'anéantissement de tout espoir d'un avenir meilleur.

8. C'est dans ce cadre que la décision de proclamer 2010 «Année de la paix et de la sécurité » a été prise. A cet égard, il convient de rappeler le paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli, qui se lit comme suit :*«Nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, nous ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains »*. Si, à l'évidence, le défi de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du continent africain est une entreprise qui s'étalera sur plusieurs années, l'Année de la paix et de la sécurité n'en offre pas moins une occasion unique d'imprimer une nouvelle dynamique aux efforts visant à mettre fin aux conflits et à consolider la paix.

III. ELEMENTS CLES DE L'ANNEE DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

9. L'Année de la paix et de la sécurité sera une occasion pour les peuples et dirigeants africains, ainsi que pour les institutions africaines, en partenariat avec la communauté internationale, d'examiner les efforts actuellement déployés pour la paix sur le continent, aux fins de les renforcer et, le cas échéant, de lancer de nouvelles initiatives pour la promotion de la paix et de la sécurité. Compte tenu de la multiplicité des besoins dans ce domaine, l'Année de la paix et de la sécurité permettra de donner priorité aux activités qui auront un effet d'entraînement en termes d'innovation dans les approches, d'impact et de durabilité. Tout en célébrant les réalisations de la décennie écoulée, le programme de l'Année de la paix et de la

sécurité s'appuiera également sur ces acquis pour relever les défis présents. Le succès de l'initiative sera fonction de la place qui sera faite à toutes les parties prenantes, afin qu'elles contribuent, de façon complémentaire, à la promotion de la paix et de la sécurité.

A) Objectifs et principes

10. L'objectif de l'Année de la paix et de la sécurité est de créer une dynamique telle que des résultats concrets soient enregistrés d'ici à la fin 2010, en particulier à travers la création d'un environnement politique et social plus propice. A compter de 2010, les efforts de paix auront été renforcés pour déboucher sur des résultats plus efficaces sur le terrain, lesquels rendront possible, dans un avenir proche, la réalisation de la paix sur l'ensemble du continent.

11. L'Année de la paix et de la sécurité en Afrique s'articulera autour de cinq objectifs principaux:

- (i) imprimer une nouvelle impulsion aux efforts de paix et de sécurité sur le continent;
- (ii) donner une plus grande visibilité aux efforts en cours et antérieurs déployés sur le terrain par l'UA pour promouvoir la paix et la sécurité;
- (iii) accélérer la mise en œuvre des engagements pris par les Etats membres à travers différents instruments de l'UA relatifs à la paix et à la sécurité;
- (iv) assurer le lien entre les efforts officiels de promotion de la paix et de la sécurité et ceux déployés par les communautés de base ; et
- (v) mobiliser des ressources pour appuyer les efforts de paix et de sécurité sur le continent.

12. Toutes les activités qui seront menées dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité seront guidées par les principes suivants:

- (i) travailler sur la base de partenariats;
- (ii) promouvoir la participation active de tous les acteurs concernés (Communautés économiques régionales - CER, société civile, secteur privé et communauté internationale);
- (iii) promouvoir le *leadership* africain dans la quête de la paix et de la sécurité sur le continent;
- (iv) encourager les Africains à œuvrer à la promotion de la paix et de la sécurité;
- (v) rapprocher les populations à travers des activités pacifiques ; et
- (vi) mettre en valeur les succès et les efforts existants, tout en faisant face aux défis présents.

13. Le message dominant de toutes les activités qui seront entreprises et du programme de sensibilisation est, tout simplement, **"Agissons pour la paix"**. Ce message met en évidence la nécessité de mobiliser tous les acteurs concernés pour qu'ils puissent s'approprier cette initiative et s'impliquer dans des actions qui rendent possible la réalisation de la paix.

B) Aperçu des activités à entreprendre

14. L'Année de la paix et de la sécurité prendra la forme d'une campagne de coordination des activités liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Le programme d'activités sera couronné, le 21 septembre 2010, par la Journée de la paix des Nations unies. Les Africains feront leur cette Journée, qui sera dénommée **"Journée d'action pour la paix"**. Il s'agira de faire en sorte qu'il n'y ait, le 21 septembre, ni violence, ni conflit, ni combat. L'objectif sera de montrer que la paix est possible en Afrique et de mettre celle-ci en pratique à travers un moment collectif et solidaire d'unité.

15. De manière concrète, les activités qui marqueront l'Année de la paix et de la sécurité s'articuleront autour de celles prévues par l'UA en 2010 et d'autres activités complémentaires.

a) Programme d'activités existant de l'UA

16. Les différentes institutions de l'UA ont leurs programmes d'activités et leurs budgets arrêtés pour l'année 2010. La Commission est en train de compiler, dans un ordre chronologique, toutes les activités/manifestations spécifiques prévues par les Départements de la Commission, les bureaux régionaux, les institutions spécialisées, les missions situées dans les zones de conflit et d'autres institutions de l'UA (le Parlement panafricain - PAP, le Conseil économique, social et culturel - ECOSSOC, la Commission africaine des Droits de l'homme et des Peuples - CADHP, le NEPAD, etc.). Toutes ces activités seront retenues comme éléments essentiels du programme devant marquer l'Année de la paix et de la sécurité.

17. Par exemple, un événement majeur, et qui sera significatif des progrès accomplis en 2010, portera sur la mise en place opérationnelle de la Force africaine en attente (FAA). Celle-ci marquera une étape importante dans le processus d'ensemble visant à rendre l'Architecture continentale de paix et de sécurité pleinement opérationnelle. L'exercice "AMANI Africa», en 2010, constituera un événement clé pour marquer l'Année de la paix et de la sécurité. D'autres manifestations d'envergure incluront le commencement du processus de mise en œuvre du Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), qui est entré en vigueur le 15 juillet 2009, avec l'organisation d'une Conférence des Etats parties, tel que prévu à l'article 12 du Traité, et du Pacte de Non-agression et de Défense commune, entré en vigueur le 18 décembre 2009, ainsi que la réunion des Ministres africains chargés des questions de frontière, prévue au Caire, en Egypte, vers la fin mars 2010.

18. L'Année de la paix et de la sécurité sera également marquée par des efforts renouvelés pour renforcer les capacités de médiation de l'UA et de ses structures compétentes. Il s'agira, entre autres, de dispenser une formation régulière en

matière de médiation, d'établir une base de données d'envoyés potentiels et d'experts en médiation, de mettre en place des systèmes de communication efficaces, d'assurer le partage d'informations entre les organisations partenaires sur le terrain et entre leurs sièges respectifs et les missions sur le terrain, et d'organiser des ateliers réguliers sur les enseignements tirés des expériences de médiation de l'UA, des Nations unies et de divers autres acteurs en Afrique.

19. Le suivi et l'application des décisions pertinentes de l'UA sur les situations de conflit, en particulier le Plan d'action adopté à Tripoli [SP/ ASSEMBLY/ PS/ PLAN (I)], figurera également en bonne place dans les activités de l'Année de la paix et de la sécurité. Le Plan d'action énumère les mesures concrètes qui doivent être prises pour faciliter le règlement des conflits et crises qui déchirent le continent, ainsi que la consolidation de la paix là où elle a été rétablie. Une attention particulière sera aussi accordée à la question des changements anticonstitutionnels de Gouvernement, à la lumière des décisions attendues des organes délibérants de l'UA au cours de la prochaine session ordinaire de la Conférence de l'Union, et aux conflits et à la violence liés aux élections, en application des recommandations formulées par le Groupe des Sages et entérinées par la Conférence de l'Union, à Syrte, en juillet 2009. De même, la Commission saisira l'occasion de l'Année de la paix et de la sécurité pour mettre en relief le travail mené actuellement par le Groupe des Sages sur la question de l'impunité, de la justice et de la réconciliation. Le rapport final du Groupe des Sages sur cette question devrait être soumis, pour examen, à la Conférence de l'Union, en juin/juillet 2010.

20. La Commission envisage de déployer des efforts supplémentaires pour communiquer sur ces activités/manifestations, en assurant une couverture médiatique adéquate et en produisant des supports de communication.

b) Nouvelles activités

21. En plus des activités déjà prévues, d'autres, nouvelles et spécifiques, s'ajouteront au programme. Il s'agira d'activités symboliques et de sensibilisation, visant à assurer une meilleure communication et à mobiliser l'opinion publique africaine tout au long de l'année, ainsi que d'actions concrètes orientées vers l'obtention de résultats tangibles sur le terrain.

22. Parmi les activités symboliques et de sensibilisation, la Commission a, entre autres, prévu ce qui suit:

- (i) La Flamme de la paix: Elle sera lancée en janvier/février, et fera le tour des 53 capitales africaines, avant de retourner à Addis Abéba en janvier 2011, lors du Sommet. Dans toute la mesure du possible, l'arrivée de la Flamme dans les Etats membres devrait coïncider avec une manifestation d'une certaine importance, par exemple la Coupe du Monde en Afrique du Sud, les fêtes d'indépendance et autres jours de commémoration nationale. J'encourage les Etats membres à veiller à ce que la Flamme soit également amenée hors de la capitale, surtout dans les zones qui ont connu des conflits. Il est prévu de réaliser un documentaire qui couvrira l'itinéraire de la Flamme et mettra en relief les efforts de paix passés et actuels.

- (ii) Nomination d'Ambassadeurs de la paix et création d'un Conseil consultatif de haut niveau: Je m'apprête à nommer un Parrain et douze Ambassadeurs de la paix. En choisissant des figures nationales, des héros sportifs, des icônes culturels, des musiciens, des écrivains et des artistes, nous mobiliserons des Africains de renommée, du continent et de la diaspora, pour conférer la visibilité requise à nos efforts collectifs de quête de paix et de stabilité. Le Conseil consultatif de haut niveau sera un organe consultatif qui assistera la Commission tout au long de l'année 2010, pour faciliter la mobilisation des ressources et de l'appui politique nécessaires. Il comprendra d'anciens chefs d'Etat, des lauréats du Prix Nobel et d'autres personnalités.
- (iii) Autres initiatives de sensibilisation: Parmi les autres initiatives envisagées, il importe de mentionner : l'émission de timbres pour la paix, l'octroi de prix spéciaux lors des festivals cinématographiques les plus prestigieux du continent, la diffusion de messages pour la paix, l'organisation d'un concours de peinture sur le thème de la paix, et l'observation d'un moment de silence en mémoire de tous ceux qui sont morts dans les conflits armés à travers l'Afrique. La Commission encouragera également l'octroi de bourses et de récompenses, l'organisation de conférences, ainsi que des publications, pour promouvoir la paix ; de même, elle collaborera avec les médias, les compagnies aériennes et les sociétés de télécommunications, pour identifier les moyens les meilleurs pour diffuser des messages sur la paix et la sécurité auprès d'une audience aussi large que possible et obtenir l'appui le plus fort possible.
- (iv) Participation des personnes affectées par les conflits armés: Des mesures seront également prises pour offrir une plateforme aux personnes les plus affectées par les conflits armés. Les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés constituent l'une des forces les plus importantes pour la paix. Les agences internationales spécialisées, qui fournissent une assistance humanitaire à ces populations éprouvées, seront encouragées à identifier des moyens permettant à ceux-là même qui ont le plus souffert des conflits de s'exprimer. Ceux qui sont devenus physiquement ou mentalement handicapés du fait de la guerre, y compris les victimes des mines terrestres, les veuves et les orphelins des personnes tuées dans les conflits et les vétérans de guerre figurent parmi ceux dont la voix doit être entendue.

A la Commission, nous nous proposons d'organiser une manifestation commémorative en l'honneur des soldats africains de la paix, en particulier ceux qui sont tombés sur le champ d'honneur au service de l'Union africaine. Cette manifestation sera l'occasion d'inaugurer un monument à la mémoire de nos forces de maintien de la paix. La Commission prendra également des mesures pour construire, au siège de l'Union africaine, un mémorial pour les victimes des violations des droits de l'homme, y compris le génocide.

- (v) Mobilisation des talents de la musique africaine: La Commission de l'UA organisera des concerts sur le Continent pour célébrer l'Année de la paix et de la sécurité, en mobilisant les meilleurs talents de la musique africaine.

23. Parmi les activités plus substantielles, la Commission envisage ce qui suit:

- (i) Mise en œuvre des engagements existants: Tout d'abord, les efforts seront intensifiés, afin d'accélérer la mise en œuvre des engagements solennels pris par les Etats membres sur les questions de paix et de sécurité. Comme indiqué ci-dessus, et conformément à l'esprit et à la lettre de l'Acte constitutif, les Etats membres ont, au fil des ans, adopté nombre d'instruments sur les droits de l'homme, la gouvernance, la démocratie, le désarmement, le terrorisme et le bon voisinage, qui constituent un ensemble consolidé de normes et de principes dont le respect atténuera, de manière significative, le risque de conflit et de violence sur le continent et consolidera la paix là où elle a été rétablie.

Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés à redoubler d'efforts pour s'attaquer, de manière globale et systématique, aux causes profondes des conflits, y compris à travers la mise en œuvre des instruments pertinents existants. A cet égard, ils ont souligné la nécessité pour tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou de ratifier rapidement ces instruments, cependant que la Commission doit assurer activement le suivi de leur mise en œuvre. Tel que demandé dans la Déclaration de Tripoli, la Commission prendra toutes les mesures nécessaires pour sensibiliser les Etats membres concernés, procédera à un examen approfondi et systématique de l'état de mise en œuvre de ces instruments, et soumettra à la Conférence de l'Union des propositions concrètes visant à faire en sorte qu'ils soient mieux observés.

Parallèlement, des efforts seront déployés pour que les organisations de la société civile et les citoyens africains soient pleinement informés des progrès accomplis et des défis rencontrés dans le domaine de la paix et de la sécurité. Il est bien établi que des citoyens informés, disposant de tous les éléments nécessaires, sont plus à même de contribuer au renforcement de l'obligation de rendre compte. Par conséquent, la Commission procédera, au cours de cette année, à la première publication annuelle sur l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, comme un moyen de mesurer les progrès accomplis dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

- (ii) Rôle du Conseil de paix et de sécurité: Le CPS est plus actif que jamais dans la gestion des conflits armés et de la menace qu'ils représentent sur l'ensemble du continent. La récente visite du CPS au Soudan constitue un précédent important pour rapprocher les efforts du CPS d'une situation dont il est activement saisi. En 2010, il est proposé que le CPS tienne des réunions dans les pays qui figurent sur son ordre du jour et effectue également d'autres visites sur le terrain, afin que ses membres puissent observer de près les réalités de ces pays. Par ailleurs, il importe que le CPS soit plus dynamique dans l'examen des situations potentielles de conflit et plus systématiquement engagé dans les pays qui émergent de conflits, lesquels ne devraient pas être négligés. Les progrès accomplis par des pays comme le Libéria et la Sierra Léone, qui ont réussi à tourner la page des conflits, ne doivent pas nous conduire à l'autosatisfaction. Nous devons continuer à assister ces pays, ne serait-ce que pour tirer les enseignements du passé afin de les appliquer aux crises auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

- (iii) Mobilisation de ressources supplémentaires au niveau du continent en appui des efforts de paix: Dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité, des efforts seront également déployés en vue de mobiliser une contribution financière accrue auprès des Etats membres de l'UA au profit du Fonds de la paix, l'objectif étant que l'Afrique s'approprie réellement les efforts en cours pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent. A cet égard, la décision prise à Tripoli, en août dernier, d'augmenter, de 6 à 12%, le transfert obligatoire du budget ordinaire de l'UA au Fonds de la paix constitue une mesure encourageante. Il reste que nous devons faire plus, et j'envisage, à cette fin, de présenter nombre de propositions dans le rapport exhaustif sur les meilleurs voies et moyens de mobiliser des ressources accrues au niveau du continent en appui à nos efforts de paix, que je soumettrai à la Conférence de l'Union, en juin 2010, conformément à la Déclaration de Tripoli.
- (iv) Renforcement des capacités des universités africaines et des institutions de recherche dans le domaine de la paix et de la sécurité et promotion de solutions africaines: Dans la Déclaration de Tripoli, les chefs d'Etat et de Gouvernement ont reconnu que réaliser et pérenniser la paix et la sécurité est également un défi intellectuel. En conséquence, ils se sont engagés à renforcer les capacités des universités et instituts de recherche africains à analyser la nature des conflits africains, à étudier les raisons des succès des efforts de règlement des conflits et les causes de leurs échecs, ainsi qu'à faciliter la recherche de solutions proprement africaines, fondées sur notre expérience propre et notre spécificité.

Dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité, la Commission prendra les mesures nécessaires pour aider au renforcement des capacités de recherche dans le domaine de la paix et de la sécurité d'une manière qui corresponde aux besoins sur le terrain. A cet égard, les efforts porteront initialement sur la mise en place d'un réseau de chercheurs travaillant étroitement avec les praticiens sur le terrain, de manière à répondre à nos besoins dans l'immédiat et dans le long terme.

Des efforts seront également déployés pour faire de la recherche de «solutions africaines» aux problèmes africains un projet rigoureux plutôt qu'un simple slogan. Au point de départ d'une telle approche se trouve une méthodologie consultative reposant sur une interaction systématique avec les populations affectées dans un pays touché par un conflit, en s'appuyant sur leurs analyses et propositions. Le Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (GUAD), dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki et comprenant les anciens Présidents Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, a démontré la valeur et l'efficacité d'une telle méthode et stratégie. Cette approche a été initiée sur la base du double constat que les vrais experts de tout conflit sont les gens qui l'ont subi et que toute solution viable et durable doit s'appuyer sur les expériences et les aspirations des populations concernées et faire l'objet d'une appropriation locale. Sans une telle approche participative, toute expertise n'aura que peu d'effet sur la réalité. L'expérience positive du GUAD peut être utilement mise à profit et reproduite ailleurs.

- 24. Si la Commission envisage de mener nombre d'activités, il n'en demeure pas moins essentiel que les Etats membres et les CER saisissent l'occasion de l'Année

de la paix et de la sécurité pour mettre en valeur les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la sécurité et intensifient leurs efforts à cet égard, y compris le lancement, le cas échéant, de nouvelles initiatives en réponse aux défis auxquels ils sont confrontés et aux opportunités qui s'offrent. Les Etats membres peuvent également contribuer de bien d'autres manières à la réussite de l'Année de la paix et de la sécurité, notamment en consacrant des ressources financières à la campagne, en émettant des timbres spéciaux, en offrant temps d'antenne et espaces pour des annonces publicitaires dans les médias publics, et, comme indiqué ci-dessus, en prenant les mesures nécessaires pour le succès du périple de la Flamme de la Paix.

25. D'autres institutions africaines, le secteur privé, les propriétaires de médias et les organisations de la société civile seront également encouragés à prendre des initiatives dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité et à les intégrer dans leurs activités, en utilisant leur propre créativité. La Commission envisage d'impliquer toutes les parties concernées pour garantir leur participation active et mobiliser leur appui.

C) Axe thématique

26. La Commission se propose de saisir l'occasion de l'Année de la paix et de la sécurité pour attirer l'attention sur le thème : «Femmes, jeunes et paix», en s'appuyant sur les décisions et les instruments pertinents de l'UA. L'on ne soulignera jamais assez que les femmes et les jeunes constituent la majorité des victimes des conflits armés. Rares sont les guerres en Afrique qui mettent aux prises des armées conventionnelles et dans lesquelles la majorité des victimes sont des combattants. Il est beaucoup plus fréquent que les conflits soient des conflits non conventionnels dans lesquels une forte proportion des victimes de la violence est constituée de populations civiles, y compris les femmes et les enfants. Parmi ceux qui se battent, la majorité sont de jeunes hommes. Eux aussi portent le poids de la violence - ceux qui survivent sont marqués physiquement et psychiquement, et sont souvent sans qualification, mal préparés pour mener une vie productive en temps de paix.

27. Toutefois, et c'est peut-être le plus important, un accent particulier sur les femmes et les jeunes mettra en évidence la dimension sécurité humaine de l'Agenda de la paix et de la sécurité. Les conflits en Afrique ne peuvent être dissociés des défis de la réduction de la pauvreté, ainsi que de la promotion de la santé, du développement et de l'éducation, en particulier dans les situations post-conflit. Par exemple, offrir des emplois rémunérés pour les jeunes, notamment les ex-combattants, est une condition *sine qua non* du redressement durable après un conflit.

D) Stratégie de communication

28. Le succès de l'Année de la paix et de la sécurité dépendra de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'une campagne de sensibilisation efficaces. La stratégie sera conçue pour susciter une réaction concrète de la part de tous les intervenants, à travers des appels pressants à l'action. Des mesures seront prises pour fournir aux différentes parties prenantes les messages et outils nécessaires, qu'ils pourront personnaliser en fonction de leurs besoins. Un élément essentiel de la stratégie de communication consistera à bâtir des liens entre les initiatives officielles en faveur de la paix et de la sécurité et celles

développées à la base. De telles passerelles contribueront à la mobilisation d'un large appui pour la réalisation des objectifs de la campagne «**Agissons pour la paix**».

29. Entre autres, dans le cadre de la stratégie de communication, des célébrités seront mobilisées pour se faire l'écho des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. Des mesures seront également prises pour développer une image de marque permettant au public de s'identifier à l'initiative; intensifier l'interaction avec les médias, afin d'assurer la diffusion la plus large possible des informations concernant les activités entreprises ; développer un site web comme portail d'accès aux informations relatives à la paix et aux questions de sécurité ; mettre en place des outils de sensibilisation à même de motiver les citoyens et de permettre à des individus et groupes, agissant de façon indépendante, de générer leur propre programme, tout en les liant à l'Année de la paix et de la sécurité, produire un documentaire sur l'Année de paix et de la sécurité. A cet égard, la Commission se propose de négocier un certain nombre de partenariats avec des organisations du secteur public et privé et de tirer profit d'événements importants dans le courant de l'année 2010, telle que la Coupe du monde en Afrique du Sud, pour promouvoir l'Année de la paix et de la sécurité et ses objectifs.

30. Un élément important de la campagne de communication portera sur une action concertée de l'Union africaine, en étroite collaboration avec ses partenaires à travers le continent, pour narrer les efforts de l'Afrique en vue de la réalisation de la paix et de la sécurité depuis la naissance de l'Union, en 2002. Malheureusement, jusqu'ici, tant les tragédies que les succès de l'Afrique ont été contés par d'autres. Il est temps pour l'Afrique de narrer sa propre histoire, de sorte que les Africains et les institutions africaines puissent revendiquer les succès enregistrés, tirer les leçons de leurs expériences et les appliquer de la manière la plus appropriée. La recherche de solutions africaines et la promotion d'efforts initiés par les Africains supposent l'appropriation par les Africains des problèmes qui se posent, étant entendu qu'un tel processus passe par une recherche et une analyse menées par les Africains et une appropriation de notre histoire. L'étape suivante est l'évaluation de nos performances dans la recherche de solutions. Nous pouvons légitimement être fiers de certaines réussites majeures. Il existe aussi des lacunes que nous devons reconnaître et analyser sans complaisance, de manière à obtenir de meilleurs résultats à l'avenir. Ainsi, la Commission établira des partenariats avec des institutions universitaires africaines et avec des organisations de la société civile, afin de mesurer le chemin parcouru par l'UA au cours des huit dernières années. Notre espoir est que cette démarche favorisera, à travers l'Afrique, une meilleure compréhension du rôle et du mandat de l'Union africaine et nous permettra de travailler plus efficacement à la réalisation de nos objectifs communs de paix et de sécurité.

IV. OBSERVATIONS

31. L'Année de la paix et de la sécurité constitue une occasion d'intensifier nos efforts visant à éradiquer le fléau des conflits et de la guerre, en s'appuyant sur nos réalisations, tout en étant pleinement conscients de nos lacunes. En particulier, il importe de redoubler d'efforts pour mettre effectivement en place l'Architecture continentale de paix et de sécurité, s'attaquer aux causes profondes des conflits d'une manière globale et systématique, recourir systématiquement aux moyens

pacifiques disponibles pour trouver des solutions aux différends, et pour faire avancer l'agenda de la prévention des conflits, du rétablissement et du maintien de la paix, ainsi que de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit. Sans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité, notre vision d'une Afrique intégrée, politiquement et économiquement ne se matérialisera pas.

32. Au cours des douze prochains mois, dix-sept pays africains vont célébrer le cinquantenaire de leur indépendance. Ces célébrations devraient marquer un nouveau départ, une nouvelle ère pour le continent. Le défi de la paix et de la sécurité devrait figurer au cœur de ces commémorations. Plus précisément, les pays africains concernés devraient saisir cette opportunité pour engager une réflexion approfondie sur le chemin qu'ils ont parcouru depuis leur accession à l'indépendance, en 1960. Ils devraient examiner tant leurs réussites que leurs défaillances, en vue de tirer des leçons sur la meilleure façon d'œuvrer à la réalisation des objectifs de liberté et de bien-être qui ont informé la lutte contre le colonialisme. Incontestablement, ces enseignements seront également utiles pour les autres pays africains et pour le continent dans son ensemble, au moment où ils s'emploient à traduire dans la réalité les objectifs stratégiques que l'UA s'est fixée, notamment en matière de paix, de bonne gouvernance, de démocratie, de droits de l'homme, de développement et d'intégration.

33. L'Année de la paix et de la sécurité devrait également être un moment privilégié pour reconnaître le rôle de la société civile et des organisations communautaires dans la promotion de la paix et de la sécurité. Les organisations communautaires africaines ont, de façon continue, activement œuvré pour la prospérité et la sécurité. La famille, les organisations confessionnelles, les organisations communautaires et la société civile ont contribué, de façon exceptionnelle, à la préservation des valeurs et pratiques sociales fondamentales qui ont permis de maintenir l'unité du continent. Même lorsque des Etats africains ont été en opposition ou en conflit les uns contre les autres, les communautés africaines ont toujours fait preuve de générosité et d'hospitalité envers les réfugiés, et la société civile n'a jamais été en reste. De façon significative, la Déclaration de Tripoli a invité la société civile africaine à continuer à jouer son rôle dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, en partenariat avec les Gouvernements et conformément à l'Acte constitutif.

34. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de Tripoli, la Commission a écrit aux Etats membres pour les informer des activités envisagées pour l'Année de la paix et de la sécurité. Dans ces communications, la Commission a souligné que le succès de l'Année de la paix et de la sécurité requiert la participation active de tous les Etats membres, qui devraient initier des activités au niveau national. A cet égard, les Etats membres ont été encouragés à identifier des activités spécifiques qu'ils pourraient entreprendre et à fournir à la Commission des informations aussi détaillées que possibles sur les mesures par eux prises à cet égard.

35. La Commission a également saisi l'occasion de la réunion annuelle des chefs des exécutifs de l'UA et des CER, tenue à Akosombo, au Ghana, les 10 et 11 décembre 2009, pour initier un échange de vues sur la contribution des CER à l'Année de la paix et de la sécurité. La réunion a souligné la nécessité pour l'UA et les CER de travailler en étroite collaboration pour marquer l'Année de la paix et de la sécurité. A cet égard, elle s'est félicitée de l'initiative prise par la CEDEAO

d'organiser, en mars 2010, une Conférence internationale intitulée : « Deux décennies de processus de paix en Afrique de l'Ouest », ainsi que d'autres initiatives prévues par les CER.

36. Comme indiqué plus haut, réaliser et pérenniser la paix et la sécurité en Afrique est également un exercice intellectuel qui exige le renforcement des capacités des universités et des instituts de recherche du continent. Pour relever ce défi, et conjointement avec l'Institut d'études pour la paix et la sécurité (IPSS) de l'Université d'Addis Abéba, la Commission a lancé un projet visant à rassembler nombres d'institutions universitaires du continent dans le but d'offrir une formation approfondie et d'entreprendre une recherche appliquée dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'objectif étant de renforcer les capacités de l'UA, des CER et d'autres parties prenantes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

37. Il va sans dire que le sport a un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de l'Année de la paix et de la sécurité. Il s'agit, en particulier, de promouvoir les échanges et la compréhension entre les peuples, de développer des attitudes positives parmi les jeunes et d'encourager la concurrence saine et l'esprit sportif. C'est dans ce contexte, et eu égard au fait qu'à travers le football, qui est le sport le plus populaire en Afrique et dans le reste du monde, la Confédération africaine de football (CAF) peut apporter une contribution inestimable à notre objectif commun d'un continent libéré du fléau des conflits, que j'ai écrit à M. Issa Hayatou, Président de la CAF, pour solliciter l'implication et la contribution de la CAF à l'Année de la paix et de la sécurité. En particulier, j'ai demandé à la CAF d'examiner la possibilité d'organiser des activités spécifiques au cours de la Coupe d'Afrique des Nations, en Angola, en janvier 2010, et lors d'autres événements, ainsi que de nous assister à conclure un arrangement similaire avec la FIFA pendant la Coupe du Monde en Afrique du Sud, en 2010.

38. Par la suite, la CAF a convoqué, au Caire, le 9 décembre 2009, une réunion avec des fonctionnaires de la Commission pour examiner les actions à mener conjointement, y compris saisir l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations pour délivrer des messages spécifiques sur la paix et la sécurité, l'organisation d'un tournoi de football dédié à l'Année de la paix et la sécurité, et le lancement d'une campagne de solidarité intitulée "*carton blanc*", lequel serait brandi par les amateurs de football et les joueurs pour témoigner de leur soutien à la paix et la sécurité. Je suis également heureux d'annoncer que, le 10 décembre 2009, M. Hayatou a écrit à M. Joseph S. Blatter, Président de la FIFA, pour lui demander de saisir l'occasion de la Coupe du Monde en Afrique du Sud pour initier des actions en soutien à l'Année de la paix et de la sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma sincère gratitude à M. Hayatou, pour son soutien et son dévouement. La Commission travaille avec la CAF pour assurer le suivi des conclusions de la réunion du Caire.

39. L'Afrique a la chance de ne pas devoir affronter seule les défis liés à la paix et à la sécurité. Nous avons, à travers le monde, des partenaires forts et sensibles à nos problèmes. Aussi, la Commission tirera profit de ces partenariats pour mobiliser l'appui nécessaire à l'Année de la paix et de la sécurité. A cet égard, la Commission va, au cours des semaines à venir, intensifier les contacts avec les partenaires de l'UA. Dans l'intervalle, je tiens à indiquer que le Gouvernement allemand, à travers la GTZ, a accepté de fournir une aide financière substantielle pour soutenir la mise en

œuvre des activités prévues dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité. Je remercie le Gouvernement allemand pour ce soutien généreux, qui constitue un témoignage supplémentaire de son engagement auprès de l'UA dans la mise en œuvre de son programme de paix et de sécurité. L'UNICEF a également exprimé sa disposition à collaborer avec l'UA en vue de la mise en œuvre réussie de l'Année de la paix et de la sécurité.

40. Dans un an, lorsque nous nous retrouverons à nouveau pour clore l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, nous devons mesurer les progrès accomplis, non seulement à l'aune des activités symboliques qui auront été mises en œuvre et des jalons diplomatiques qui auront été posés, mais aussi à l'aune de l'amélioration tangible qui aura été apportée, en termes de paix et de sécurité, à la vie quotidienne du milliard d'habitants que compte l'Afrique.